
États financiers de la Fondation de l'Hôpital St. Mary

31 mars 2018

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des produits et charges	3
État de l'évolution des soldes de fonds	4
Bilan	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-14
Annexe – Dons octroyés au Centre hospitalier de St. Mary	15

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la
Fondation de l'Hôpital St. Mary

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation de l'Hôpital St. Mary (la « Fondation »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2018, et les états des produits et charges, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

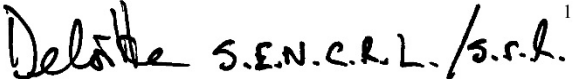
Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, la Fondation tire des produits de dons pour lesquels il n'est pas possible d'auditer de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, l'audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les registres de la Fondation. Ainsi, nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits de dons, à l'excédent des produits sur les charges et aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2018 et 2017, à l'actif à court terme au 31 mars 2018 et 2017, et aux soldes de fonds au 31 mars 2018 et 2017. Nous avons également émis une opinion avec réserve sur les états financiers de l'exercice précédent pour les mêmes raisons.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception de l'incidence de la situation décrite dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation de l'Hôpital St. Mary au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

 Deloitte S.E.N.C.R.L. / s.r.l.¹

Le 18 juin 2018

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A125888

Fondation de l'Hôpital St. Mary
État des produits et charges
Exercice terminé le 31 mars 2018

		2018				2017
Notes		Fonds de dotation	Fonds affectés	Fonds général	Total	Total
		\$	\$	\$	\$	\$
Produits						
	Dons	26 405	928 002	4 907 483	5 861 890	5 318 196
	Revenus (perte) de placement	(66 455)	346 211	651 479	931 235	2 125 317
		(40 050)	1 274 213	5 558 962	6 793 125	7 443 513
Charges						
	Salaires et consultants	—	—	752 241	752 241	743 571
	Dépenses – événements spéciaux	—	28 132	710 499	738 631	685 609
	Dépenses administratives et coûts des campagnes de financement	—	—	254 007	254 007	241 258
	Frais de placement	—	—	83 663	83 663	58 590
	Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	9 390	9 390	9 449
		—	28 132	1 809 800	1 837 932	1 738 477
	Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants :	(40 050)	1 246 081	3 749 162	4 955 193	5 705 036
	Dons octroyés au Centre hospitalier de St. Mary (Annexe)	—	(253 119)	(1 105 000)	(1 358 119)	(2 014 617)
	Chaires et projet spécial	—	(135 000)	(304 000)	(439 000)	(267 203)
	Excédent des produits sur les charges avant revenu net (perte nette) de la filiale	(40 050)	857 962	2 340 162	3 158 074	3 423 216
	Revenu net (perte nette) de la filiale	—	—	3 141 365	3 141 365	(23 446)
	Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(40 050)	857 962	5 481 527	6 299 439	3 399 770

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'Hôpital St. Mary
État de l'évolution des soldes de fonds
Exercice terminé le 31 mars 2018

	Fonds de dotation	Fonds affectés	Investis en immobilisations	Non affectés	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 mars 2016	7 081 616	8 505 259	39 465	(940 281)	14 686 059
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	611 970	824 777	(9 449)	1 972 472	3 399 770
Solde au 31 mars 2017	7 693 586	9 330 036	30 016	1 032 191	18 085 829
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(40 050)	857 962	(9 390)	5 490 917	6 299 439
Transfert interfonds	710 034	—	—	(710 034)	—
Solde au 31 mars 2018	8 363 570	10 187 998	20 626	5 813 074	24 385 268

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'Hôpital St. Mary**Bilan**

au 31 mars 2018

	Notes	2018	2017
		\$	\$
Actif			
À court terme			
Encaisse		2 499 745	2 500 198
Débiteurs		99 342	142 465
Frais payés d'avance		50 909	65 915
		2 649 996	2 708 578
Portefeuille de placements	4	23 058 459	18 773 439
Investissement dans une filiale	5	508 847	—
Immobilisations corporelles	6	20 626	30 016
		26 237 928	21 512 033
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		172 065	31 064
Sommes dues au Centre hospitalier de St. Mary		1 631 895	3 362 160
Produits reportés		48 700	32 980
		1 852 660	3 426 204
Promesses de dons à payer	11		
Soldes de fonds			
Dotation	8	8 363 570	7 693 586
Affectés d'origine externe	9	10 187 998	9 330 036
Général			
Investis en immobilisations		20 626	30 016
Non affectés		5 813 074	1 032 191
		24 385 268	18 085 829
		26 237 928	21 512 033

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

	Notes	2018	2017
		\$	\$
Activités de fonctionnement			
Excédent des produits sur les charges		6 299 439	3 399 770
Ajustements pour :			
Amortissement des immobilisations corporelles		9 390	9 449
Gains réalisés sur les placements		(1 612 248)	(204 454)
Variation de la juste valeur non réalisée des placements		1 289 422	(1 498 211)
(Revenu net) perte nette de la filiale	5	(3 141 365)	23 446
		2 844 638	1 730 000
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation			
Débiteurs		43 123	(19 456)
Frais payés d'avance		15 006	(26 086)
Créditeurs et charges à payer		141 001	(11 319)
Sommes dues au Centre hospitalier de St. Mary		(1 730 265)	1 618 588
Produits reportés		15 720	(79 195)
		1 329 223	3 212 532
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(19 261 239)	(11 670 363)
Variation des placements du portefeuille de placements		15 299 045	7 032 836
Investissement dans une filiale		2 632 518	1 484 577
		(1 329 676)	(3 152 950)
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse		(453)	59 582
Encaisse au début		2 500 198	2 440 616
Encaisse à la fin		2 499 745	2 500 198

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et objectif de la Fondation

La Fondation de l'Hôpital St. Mary (la « Fondation ») a été constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) et est une œuvre de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la Fondation est considérée comme une fondation publique et est assujettie aux articles de cette loi. L'objectif de la Fondation est d'amasser des fonds pour les besoins du Centre hospitalier de St. Mary (l'« hôpital ») qui ne sont pas subventionnés par le ministère de la Santé et des Services sociaux. L'hôpital est un centre hospitalier accrédité universitaire (CHAU) affilié à McGill.

2. Méthodes comptables

Les états financiers de la Fondation ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif en utilisant la méthode de la comptabilité par fonds affectés et ils tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Les dons et les autres produits reçus par la Fondation sont classés dans trois fonds : le fonds de dotation, les fonds affectés et le fonds général.

Le fonds de dotation regroupe les dons sujets aux stipulations des donateurs qui requièrent que le capital soit conservé. Le solde du fonds représente les contributions originales en dotation et les revenus de placement cumulés qui doivent être réinvestis à titre de capital dans le fonds de dotation selon la présente politique de gestion de fonds de la Fondation.

Les fonds affectés incluent toutes les ressources sujettes aux exigences spécifiées par les donateurs, incluant les revenus de placement réalisés par les fonds de dotation restreints. Le solde de fonds consiste alors en des fonds affectés reçus mais non utilisés.

Le fonds général regroupe les fonds non affectés, incluant certaines sources de fonds qui ne sont pas sujettes à des stipulations spécifiques et qui doivent être utilisées pour les besoins des opérations ou à la discrétion du conseil d'administration de la Fondation. Les fonds investis en immobilisations sont présentés à la valeur des immobilisations moins l'amortissement cumulé.

Revenus de placement

Les revenus de placement sont enregistrés lorsqu'ils sont réalisés. Les revenus de placement sont répartis selon la politique de gestion de fonds de la Fondation. Les revenus de placement non affectés sont enregistrés dans le fonds général. Afin de protéger le capital doté contre l'inflation, seul un pourcentage, établi par le conseil, de la juste valeur initiale du capital doté est mis à disposition et est enregistré dans les fonds affectés. Tout excédent des revenus de placement réalisés provenant des dotations au-delà du montant établi est enregistré comme revenu de placement dans le fonds de dotation. Dans l'éventualité d'un déficit, un revenu négatif de placement est enregistré dans le fonds de dotation, diminuant le revenu de placement précédemment cumulé.

Dons

Les promesses de dons sont présentées dans les notes complémentaires aux états financiers et ne sont comptabilisées qu'au moment de l'encaissement.

2. Méthodes comptables (suite)

Biens et services reçus à titre gratuit

La valeur des biens et services reçus à titre gratuit est comptabilisée comme produit ou comme charge dans les états financiers lorsque la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsqu'il s'agit de biens et services qu'on se procure normalement contre un paiement lorsqu'ils ne sont pas offerts à titre gratuit.

De plus, chaque année, de nombreux bénévoles offrent à la Fondation une grande partie de leur temps pour assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur de ces apports reçus sous forme de services, ces derniers ne sont pas constatés dans les états financiers.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, comptabilisées au coût, sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile et selon les durées suivantes :

Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	10 ans

Investissement dans la filiale

La Fondation comptabilise l'investissement dans sa filiale en propriété exclusive, 9030-9329 Québec Inc., qui possédait l'immeuble situé au 5300, chemin de la Côte-des-Neiges, en utilisant la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

La Fondation comptabilise dans l'état des produits et charges une réduction de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'entité. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à l'état des produits et charges de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur, à l'exception des soldes entre apparentés, au moment où la Fondation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception du portefeuille de placements, qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan. La juste valeur des placements est établie à partir des cours acheteurs. La juste valeur des fonds de placements est basée sur la confirmation reçue du gestionnaire avec qui les instruments sont négociés. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et les pertes non réalisés, sont incluses dans les revenus de placement.

Les coûts de transaction liés au portefeuille de placements sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé à l'état des produits et charges à titre de produit ou de charge d'intérêts.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, la Fondation comptabilise à l'état des produits et charges une réduction de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à l'état des produits et charges de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains ou les pertes, réalisés ou non réalisés, résultant de la conversion sont inclus dans les produits. La Fondation n'utilise pas d'instruments financiers dérivés afin de gérer son risque de taux de change.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figure la juste valeur des placements. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Revenus de placement

	2018	2017
	\$	\$
Intérêts	206 444	146 768
Dividendes ou autres distributions	401 965	275 884
Gains réalisés	1 612 248	204 454
Variation de la juste valeur non réalisée	(1 289 422)	1 498 211
	931 235	2 125 317

Les produits de placement sont répartis selon la politique de gestion de fonds de la Fondation décrite à la note 2, ce qui résulte en la présentation des revenus de placement à l'état des produits et charges comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Fonds de dotation	(66 455)	596 970
Fonds affectés	346 211	318 673
Fonds général	651 479	1 209 674
	931 235	2 125 317

4. Portefeuille de placements

	2018	2017
	\$	\$
Liquidités	1 610 393	1 137 788
Obligations – canadiennes	3 796 310	6 079 781
Fonds commun d'obligations canadiennes	1 910 667	—
Actions – canadiennes	9 052 168	5 183 872
Actions – étrangères	6 648 487	6 371 998
Investissement alternatif	40 434	—
	23 058 459	18 773 439

Risque de marché

La Fondation est sujette au risque du marché, lequel représente le risque que la juste valeur d'un instrument financier varie découlant de la variation des prix du marché, que ces changements soient causés par des facteurs spécifiques liés à l'émetteur ou les facteurs affectant tous les titres échangés sur le marché. Ces risques résultent de la volatilité des taux d'intérêt et des taux de change. La concentration du risque est mitigée étant donné la diversification du portefeuille d'investissement de la Fondation.

Risque de change

La Fondation détient des placements en devises. Elle est donc soumise aux fluctuations des devises. La juste valeur des actions américaines est convertie au taux de change en vigueur au 29 mars, lequel était de 1,2894 en 2018 (1,3322 en 2017) et représentait 33,9 % (51,7 % en 2017) du solde des actions étrangères.

Risque de taux d'intérêt

Les taux d'intérêt et l'échéance des obligations sont illustrés à leur juste valeur de la façon suivante :

	Échéance			
	De 0 à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
Au 31 mars 2018 – Obligations canadiennes				
0,38 % à 11,00 %	3 566 113	—	—	3 566 113
2,55 % à 7,88 %	—	230 197	—	230 197
	3 566 113	230 197	—	3 796 310
	Échéance			
	De 0 à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
Au 31 mars 2017 – Obligations canadiennes				
0,92 % à 11,00 %	5 258 486	—	—	5 258 486
2,40 % à 7,88 %	—	821 295	—	821 295
	5 258 486	821 295	—	6 079 781

4. Portefeuille de placements (suite)

Risque de crédit

La concentration du risque de crédit existe lorsqu'une partie importante du portefeuille est investie dans des titres ayant des caractéristiques similaires ou obéissant à des variations semblables liées aux conditions économiques ou politiques. Le risque de crédit est causé par le fait que la Fondation possède des obligations. Il y a donc un risque que les émetteurs ne soient pas en mesure de payer les montants dus à la Fondation. La Fondation gère ce risque par la diversification des placements de son portefeuille de placements.

5. Investissement dans une filiale

Au 2 novembre 2017, la filiale a vendu son immeuble et son terrain, ce qui a entraîné un gain de 4 049 647 \$. Dorénavant, l'investissement dans une filiale consiste principalement d'un montant en fidéicommis provenant du produit de la vente.

	2018	2017
	\$	\$
9030-9329 Québec Inc., en propriété exclusive		
Avance, sans intérêt ni modalités de remboursement	512	2 633 030
Actions, à la valeur de consolidation en 2017*	508 335	(2 633 030)
	508 847	—

* Ce montant inclut un ajustement de 84 199 \$ pour amener l'investissement à une valeur nulle en 2017, mais ce montant a été reconnu en 2018.

La filiale n'est pas consolidée dans les états financiers de la Fondation. L'information financière relative à la filiale au 31 mars 2018 et au 31 mars 2017, et pour les exercices terminés à ces dates, se détaille comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Actifs totaux	556 540	2 468 476
Passifs totaux	48 205	5 185 704
Capitaux propres (déficitaires)	508 335	(2 717 228)
Produits totaux	4 433 425	561 806
Charges totales	1 207 862	669 450
Revenu net (perte nette)	3 225 563	(107 644)

	2018	2017
	\$	\$
Trésorerie		
Activités d'exploitation	(1 167 174)	67 774
Activités d'investissement	6 174 417	(308 290)
Activités de financement	(5 106 710)	282 027
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	(99 467)	41 511

6. Immobilisations corporelles

	2018			2017
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et matériel de bureau	163 216	159 593	3 623	9 612
Améliorations locatives	31 525	14 522	17 003	20 404
	194 741	174 115	20 626	30 016

7. Virements interfonds

Le conseil d'administration de la Fondation peut autoriser, de temps en temps, des virements interfonds selon la direction stratégique de l'hôpital. Les virements interfonds comprennent majoritairement des fonds obtenus par l'entremise des événements de levée de fonds et sont alloués à certains projets internes et externes. À la suite d'une entente avec l'Université McGill en 2018, un transfert de 710 034 \$ a été fait au fond dotées de la chaire de recherche en médecine familiale et communautaire de l'Université McGill. Il n'y a pas eu de transfert en 2017.

8. Dotation

	2018	2017
	\$	\$
Chaire de McGill – famille et recherche en médecine communautaire	3 000 002	2 309 843
Chaire de McGill – traitement communautaire du cancer	3 318 556	3 347 359
Médecine familiale	84 773	85 509
Oncologie	193 901	195 584
Hélène Derouin Renaud	228 590	230 574
Fond Johnson pour la gériatrie	166 978	163 434
Edward Tinmouth	284 110	286 576
Gail Hutchison	243 623	233 355
St. George's Lodge	123 356	124 426
Dialyse rénale	209 784	211 605
Bourse Hingston Med Leadership	114 611	115 606
Fond J. Desmarais pour les infirmières	67 230	67 814
Fond I.C.U.	84 038	84 768
Ophtalmologie	67 230	67 814
Héritage des Gouverneurs de St. Mary's	19 706	11 901
Bourse de recherche en soins infirmiers Arvind K. Joshi	156 064	157 418
Joyce Stuart Slapcoff	1 018	—
	8 363 570	7 693 586

9. Affectés d'origine externe

	2018	2017
	\$	\$
Projet de développement du campus	6 355 321	6 163 221
Décaissement des intérêts de dotation	958 722	758 391
Médecine	546 789	527 018
Programme de traitement du cancer	502 103	455 859
Avancement professionnel	214 484	215 774
RCN – Fond directeur d'oncologie	135 742	62 930
Santé des femmes et initiative au bien-être	131 789	130 183
Maladies du cœur et de l'AVC	129 302	114 819
Bourses orthopédiques	123 642	131 884
CHSM Fonds des médecins	111 576	—
Autres ayant un solde inférieur à 100 000 \$	978 528	769 957
	10 187 998	9 330 036

10. Promesses de dons à recevoir, non reconnues dans les états financiers

En fin d'exercice, la Fondation avait des promesses de dons à recevoir totalisant 2 727 200 \$ qui s'échelonnent jusqu'en 2022 comme suit :

	\$
2019	2 050 000
Suivants	677 200

11. Promesses de dons à payer, non reconnues dans les états financiers

La Fondation a fait des promesses de dons à payer à l'hôpital dont le paiement est prévu sur une période de 10 ans pour les montants suivants :

	\$
Implantation du NQSIP	217 794
Rénovation du 5 ^e étage pour hébergement des patients du centre de cancérologie	2 386 831
Chaire de McGill	235 000
Réseau de cancérologie Rossy	2 496 000
Bourse d'orthopédie de McGill	300 000
Financement d'équipement – Orthopédique	380 000
Financement de la bourse SMHC OBGN	23 000
Détecteur stellaires pour tomodynamomètre – CHSM	250 000
	6 288 625

De plus, la Fondation a fait une promesse de remettre jusqu'à 15 000 000 \$ pour le projet d'expansion de deux étages de l'aile Ouest, conditionnellement à la faisabilité du projet et à d'autres considérations de la part de la Fondation. Les montants déboursés relatifs à cette promesse de dons ne sont pas prévus avant les cinq prochaines années.

11. Promesses de dons à payer (suite)

Les montants déboursés relatifs à ces promesses de dons à payer dépendront du moment où l'Hôpital St. Mary effectuera ces projets et dépendront aussi du revenu net disponible de la Fondation.

12. Instruments financiers

Risque de liquidité

L'objectif de la Fondation est d'avoir suffisamment de liquidités pour respecter ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance. La Fondation gère ses liquidités générées par ses opérations de manière à respecter ses engagements. Au 31 mars 2018, ses obligations financières les plus importantes sont les créditeurs et charges à payer et les sommes dues au Centre hospitalier de St. Mary.

Fondation de l'Hôpital St. Mary**Annexe – Dons octroyés au Centre hospitalier de St. Mary**

Exercice terminé le 31 mars 2018

	2018	2017
	\$	\$
Des fonds affectés		
Fonds de cancérologie	186 430	226 025
Médecine	20 520	17 621
Fonds de pharmacie	8 149	9 036
Avancement professionnel	11 851	40 175
Psychiatrie	899	3 100
Dialyse rénale	80	529
Urgence	9	—
Ophtalmologie	11 007	7 445
Géatrie	—	750
Médecine familiale	686	961
Unité d'enseignement clinique – 5 ^e sud	398	4 689
Autres projets – projets externes	4 014	159 936
Clinique diabétique	3 500	4 200
Initiative pour le bien-être des femmes	29	25 000
Culture de soins	5 547	—
	253 119	499 467
Du fonds général non affecté		
Recherche médicale, aide et subventions	1 105 000	1 515 150
	1 358 119	2 014 617